

T 5 1 4 2 3 3 1 6 1  
F 5 1 4 2 3 3 1 6 1  
info@karatequebec.com



KARATÉ QUÉBEC  
4545, PIERRE DE COUBERTIN  
C.P. 1000, SUCC. M.  
MONTREAL (QC) H1V 3R2

Montréal, le 26 août 2008.

**À l'attention des instructeurs-chefs de Karaté Québec.**

**OBJET : Clinique d'arbitrage de Karaté Québec à Montréal – dimanche, le 28 septembre 2008**

Bonjour,

C'est avec grand plaisir que nous vous invitons à participer à **une clinique d'arbitrage le dimanche 28 septembre 2008, de 9h à 17 h**. Notez que les cliniques d'arbitrage s'adressent aux ceintures brunes et noires, âgées d'au moins 16 ans, qui évoluent à l'intérieur des compétitions utilisant la réglementation de la Fédération Mondiale de Karaté (FMK). Vous trouverez ci-dessous toutes les informations nécessaires ainsi que le formulaire d'inscription pour cet événement.

**Lieu :** LE ROC - AIDE AUX JEUNES  
1448, rue Beaudry  
Montréal (Qc) H2L 3E5  
Tél.: (514) 904-1346

**Le contenu de la journée :** Théorie Kata et Kunité  
Pratique Kata et Kunité  
Examen Kata et Kunité

**Prix :** Frais d'inscription \$ 40.00  
Frais pour les examens de certification \$ 15.00  
Les arbitres A actifs sont invités à renouveler leur licence gratuitement

**Les formulaires d'inscription et les paiements doivent être retournés à Karaté Québec, AU PLUS TARD LE VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008.**

Les règlements d'arbitrage (version française corrigée) et examens pour juges Kata et Kunité sont disponibles au <http://www.karatequebec.com/arbitres.htm>. **Il est important d'étudier le règlement AVANT la clinique, et de préparer vos questions.**

Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à nous joindre, soit par courriel à [info@karatequebec.com](mailto:info@karatequebec.com) soit par téléphone au 514-252-3161 ou sans frais au 1-877-karate5.

Sportivement,

Mohamed Jelassi  
Coordonnateur général

&

Anne-Catherine Vernet  
Adjointe à la coordination

## **Règles d'obtention d'un nouveau grade d'officiel**

**ATTENTION : Un grade d'officiel ne peut être obtenu que lors d'une clinique d'arbitrage officielle de Karaté Québec.**

### **Pour le grade d'officiel "Juge Kata C" ou "Juge Combat"**

Le participant devra, au minimum :

1. Être âgé d'au moins 16 ans;
2. Détenir le grade shodan;
3. Réussir l'examen théorique correspondant avec une note minimale de 70%;
4. Réussir l'évaluation pratique lors de la clinique.

### **Pour le grade d'officiel "Juge Kata B" ou "Arbitre B"**

Le participant devra, au minimum :

1. Avoir maintenu pendant au moins un an le grade précédent et avoir agi comme officiel à 4 compétitions de Karaté-Québec;
2. Réussir l'examen théorique correspondant avec une note minimale de 80%;
3. Réussir l'évaluation pratique lors d'un (1) événement officiel de Karaté-Québec.

### **Pour le grade d'officiel "Juge Kata A" ou "Arbitre A"**

Le participant devra, au minimum :

1. Avoir maintenu pendant au moins deux (2) années le grade précédent et avoir agi comme officiel à 8 compétitions de Karaté-Québec;
2. Réussir l'examen théorique correspondant avec une note minimale de 90%;
3. Réussir l'évaluation pratique lors d'un (1) événement officiel de Karaté-Québec.

## **Règles de maintien du grade d'officiel**

Pour voir son grade maintenu, un officiel devra au minimum annuellement :

1. Officier lors d'un (1) événement officiel de Karaté-Québec ou;
2. Réussir avec succès l'examen écrit correspondant lors d'une clinique officielle ou;
3. Détenir un grade NKA de même nature.

Le grade expirera automatiquement le 31 juillet de chaque année pour un officiel ne détenant pas le grade minimum complet NKA si :

1. Il/elle n'a pas officié lors d'au moins un (1) événement officiel de Karaté-Québec ou;
2. Il/elle n'a pas réussi l'examen écrit correspondant lors d'une clinique officielle.

**NOTE :** Pour tous les officiels actifs, l'examen écrit doit être complété avec succès, c'est-à-dire avec une note correspondant au minimum requis pour le grade détenu, au minimum à tous les deux ans afin que le grade soit maintenu.

**NOTE :** Les détenteurs d'un grade "Juge Kata B", "Juge Kata A", "Arbitre B" ou "Arbitre A" qui n'auront pu le maintenir et qui désirent officier pourront, s'ils le désirent, être évalués par le comité d'arbitrage afin de ne pas avoir à recommencer automatiquement avec le grade "Juge Kata C" ou "Juge Combat". Cette évaluation se fera uniquement lors d'une clinique officielle pour la partie théorique et lors d'une compétition officielle pour la partie pratique.

**NOTE :** La Coupe Québec, les Sélections de l'Équipe du Québec, la Coupe Jeunesse et l'Open de Montréal sont considérés des événements officiels de Karaté-Québec

**NOTE :** Pour les arbitres A actifs, qui ont participé à 3 événements au courant de l'année, le cour sera donnée gratuitement afin qu'ils puissent renouveler leur licence.



口入  
口口  
口口  
口口  
口口  
口口

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Stage d'arbitrage  
28 septembre 2008

NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE: \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ RÉGION : \_\_\_\_\_

COURRIEL : \_\_\_\_\_ TÉL : (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

DOJO : \_\_\_\_\_ ENTRAÎNEUR CHEF: \_\_\_\_\_

### GRADE POSTULÉ

#### KUMITE :

- Arbitre A
- Arbitre B
- Juge

#### KATA :

- Juge A
- Juge B
- Juge C

FORMATION : \$ 40.00    EXAMEN : \$ 15.00    Total : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature du membre

\_\_\_\_\_  
Date

**NB. Apportez votre karaté-gi pour la pratique de kata. Vous n'aurez pas à faire de combats. Certains clubs de la région fourniront des compétiteurs pour l'examen pratique.**

**Retourner le formulaire d'inscription accompagné de votre paiement à l'ordre de Karaté Québec avant le vendredi 19 septembre 2008.**